

La fabrique de l'Opinion

Les invités du 8 Bellini

Aides aux entreprises: face aux besoins de réindustrialisation, la France en fait-elle trop?

Anne-Laure Delatte et **François Ecalte**: l'Opinion confronte le point de vue de deux experts en politiques et finances publiques à propos du niveau de soutien accordé aux sociétés

Anne-Laure Delatte, est chercheuse en économie au CNRS, rattachée à l'université de Paris Dauphine. Elle a écrit un livre dont s'est emparé la gauche pour dénoncer l'envolée des aides aux entreprises, jugées responsables du creusement du déficit public. Elle débat avec François Ecalte. Cet ancien magistrat de la Cour des comptes montre que le taux de prélèvements nets des aides sur les entreprises est au même niveau qu'en... 1986.

Anne-Laure Delatte, vous affirmez que les aides aux entreprises ne cessent d'augmenter. Pourtant, François Ecalte a montré que le taux de prélèvements obligatoires qui pèse sur elles, une fois ces aides déduites, est le même en 2022 qu'en 1986...

Anne-Laure Delatte: Ce qui est intéressant, c'est que nous avons travaillé exactement sur les mêmes données et les mêmes périmètres. Je préfère regarder une tendance que deux points. Entre 2000 et 2019, le taux de prélèvements nets, une fois déduit ce que les entreprises reçoivent en aides, a baissé de 0,8% en moyenne par an. On est aujourd'hui légèrement au-dessus de la moyenne européenne alors qu'on était à 3 points au-dessus en 2000. Sur le papier, l'impôt sur les sociétés a longtemps été de 33% et n'est descendu à 25% qu'au début des années 2020. En revanche, les aides publiques, dont les niches fiscales ont commencé à grignoter le taux de prélèvements obligatoires des entreprises bien avant...

François Ecalte: Ceux qui dénoncent les sommes importantes consacrées aux aides aux entreprises incluent les montants consacrés aux déductions de charges sociales employeurs. Mais ces montants sont déjà déduits des taux de prélèvements obligatoires effectifs sur les entreprises. On ne peut donc pas les compter deux fois. Lorsqu'on regarde les taux d'imposition effectifs sur les entreprises, on arrive à 12% du PIB actuellement. Si on enlève les aides qui ne sont pas déjà prises en compte dans ce chiffre, ce taux tombe à peu près à 10%, ce qui nous place au 3^e rang de l'UE des pays les plus taxés.

Comment les prélèvements nets sur les entreprises ont-ils évolué au cours du temps?

FE: Je suis rattaché aussi à un grand organisme...

C'est vrai qu'il y a eu beaucoup de baisses de charges sociales pour les entreprises. N'est-ce pas une politique qui a marché puisqu'elle a permis de créer beaucoup de nouveaux emplois dans les services?

FE: J'ai moi-même conseillé cette politique quand j'étais au ministère des Finances, au début des années 1990! Nous avions un coût du travail élevé à cause du niveau du salaire minimum, mais aussi du haut niveau de cotisations à ce niveau de rémunération. Ces allègements ont fortement augmenté lors du passage aux 35 heures pour que la réduction du temps de travail ne coûte pas trop cher aux entreprises. Elles ont eu un fort impact positif sur l'emploi. Une nouvelle couche a ensuite été rajoutée sous François Hollande sur des rémunérations plus élevées. Les économistes ont des doutes sur l'effet de ces allègements de cotisations sur des salaires compris entre 2,5 et 3,5 smic et même au-dessus de 1,6 smic. Mais, encore une fois, ces allègements de cotisations sont déjà déduits quand on regarde le taux de prélèvements obligatoires qui pèse sur les entreprises.

En parallèle de ce mouvement sur les cotisations, il y a eu une augmentation des niches fiscales sur l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, mais aussi sur la TVA. Elles représentent aujourd'hui de 80 à 90 milliards d'euros. Si la plupart sont déduites du taux de prélèvements obligatoires sur les entreprises, je suis d'accord avec Anne-Laure Delatte pour dire qu'il vaut mieux des impôts à taux bas sur des bases larges que des impôts élevés avec des bases étroites. On pourrait imaginer supprimer certaines de ces niches quitte à baisser le taux normal ou à réduire le déficit public avec l'argent récupéré.

ALD: Neuf Français sur dix sont concernés par des exonérations de cotisations sociales employeurs. La moitié des exonérations de cotisations sociales est concentrée sur les 30% des rémunérations les plus faibles. Mais l'autre moitié est sur les salaires plus élevés. Ce n'est pas efficace. On pourrait remettre en cause cette moitié-là, qui représente 0,8% du PIB

chaque année. Le problème, c'est que si on fait cela, on concentrerait les exonérations de charges sur les seuls bas salaires. Cela créerait une trappe à bas salaire. C'est déjà le cas. On a encouragé les entreprises à embaucher des personnes peu qualifiées, ce qui a grevé leur compétitivité dans les secteurs exposés à la concurrence internationale.

Réduire les taux en supprimant les niches ferait beaucoup d'entreprises perdantes et beaucoup de gagnantes...

ALD: On manque de données pour connaître le profil des entreprises qui profitent le plus des aides. On a tout de même des indices qui montrent que les niches fiscales qui bénéficient aux grandes entreprises se transforment en marges bénéficiaires car elles sont potentiellement moins sous la pression de la concurrence. Une petite entreprise soumise à la concurrence, elle, va investir pour résister.

Certains syndicats proposent de conditionner les aides aux entreprises à des objectifs d'emploi ou de transition écologique, par exemple. Qu'en pensez-vous?

FE: Il est très difficile de conditionner les aides accordées à une entreprise spécifique. Par exemple, si on voulait conditionner les allègements de cotisations patronales à l'évolution de l'emploi, il faudrait savoir quelle aurait été sa politique de gestion de main-d'œuvre si elle n'avait pas été aidée. C'est inobservable! On ne peut donc pas récompenser une entreprise si une aide est efficace ou non. On ne peut le faire qu'à l'échelle macroéconomique ou en faisant des expériences avec des groupes témoins non aidés comme en médecine ou en chimie...

Ne risque-t-on pas de se retrouver, du fait du torrent d'argent déversé par l'Inflation Reduction Act (IRA) de Joe Biden aux États-Unis, dans une course aux subventions aux entreprises pour qu'elles viennent installer des usines sur notre sol?

ALD: On est au cœur du problème: La chasse aux aides est la nouvelle étape de la concurrence internationale entre les États après la course aux réductions d'impôts. Cela va continuer à...

« On a encouragé les entreprises à embaucher »

aux déductions de charges sociales employeurs. Mais ces montants sont déjà déduits des taux de prélèvements obligatoires effectifs sur les entreprises. On ne peut donc pas les compter deux fois. Lorsqu'on regarde le taux d'imposition effectifs sur les entreprises, on arrive à 12% du PIB actuellement. Si on enlève les aides qui ne sont pas déjà prises en compte dans ce chiffre, ce taux tombe à peu près à 10%, ce qui nous place au 3^e rang de l'UE des pays les plus taxés.

Comment les prélèvements nets sur les entreprises ont-ils évolué au cours du temps ?
 FE : Je suis remonté aussi loin que me permettent les données, en 1978. Il y a des périodes où les prélèvements sur les entreprises baissent et d'autres où ils augmentent, mais il n'y a pas de tendance très nette à la baisse ou à la hausse.

Les gouvernements successifs n'ont-ils pas augmenté les aides aux entreprises, notamment après le tournant de la politique de l'offre sous François Hollande, précisément pour que les taux d'imposition nets reviennent vers la moyenne européenne ?

ALD : Cette politique de réduction des prélèvements sur les entreprises n'a pas été franchement assumée. Le taux de prélèvement effectif sur les entreprises a été réduit non pas tant en baissant les taux affichés mais en augmentant les aides et les niches sociales et fiscales. Depuis 1979, on est passé de 1,3% du PIB de niches à 6% du PIB en 2019. Il y a eu une accélération dès 1995, avec un mouvement de baisse des cotisations sociales employeurs. Ces diminutions de cotisations sont devenues la principale politique d'emploi du pays. La théorie économique montre pourtant que les niches créent beaucoup de distorsions : elles favorisent certaines entreprises plutôt que d'autres.

taux normal ou à réduire le déficit public, avec l'argent récupéré.

ALD : Neuf Français sur dix sont concernés par des exonérations de cotisations sociales employeurs. La moitié des exonérations de cotisations sociales est concentrée sur les 30% des rémunérations les plus faibles. Mais l'autre moitié est sur les salaires plus élevés. Ce n'est pas efficace. On pourrait remettre en cause cette moitié-là, qui représente 0,8% du PIB

sur pour le dire, que à l'échelle macroéconomique ou en faisant des expériences avec des groupes témoins non aidés comme en médecine ou en chimie...

Ne risque-t-on pas de se retrouver, du fait du torrent d'argent déversé par l'Inflation reduction Act (IRA) de Joe Biden aux Etats-Unis, dans une course aux subventions aux entreprises pour qu'elles viennent installer des usines sur notre sol ?

ALD : On est au cœur du problème. La chasse aux aides est la nouvelle étape de la concurrence internationale entre les Etats après la course aux réductions d'impôts. Cela va contribuer à réduire encore les prélèvements nets sur les entreprises. Le FMI et la Commission européenne sont très inquiets à ce sujet. Cela remet en cause les règles de concurrence du marché unique européen. On n'a jamais vu des montants aussi importants distribués sans étude sur les distorsions que cela pourrait provoquer. Des facteurs géopolitiques poussent à cette nouvelle politique industrielle dans les pays avancés, avec le risque de courses entre secteurs économiques.

FE : On risque, en effet, de se retrouver avec une course aux subventions au terme de laquelle personne ne gagnera, sauf les entreprises qui en bénéficieront. Cela va faire augmenter les déficits et les dettes publiques un peu partout. C'est la raison pour laquelle on avait créé le Gatt puis l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui visaient justement à limiter les subventions. Au niveau européen, on a mis en place un contrôle des aides d'Etat à partir du traité de Rome en 1957. Après la crise de la Covid, tous ces cadres multilatéraux ou européens ont été mis de côté et beaucoup de pays se sont lancés dans la course aux subventions. Cela pose un sérieux problème.

Interview Marc Vignaud
 @mvignaudX

« On a encouragé les entreprises à embaucher des personnes peu qualifiées, ce qui a grevé leur compétitivité dans les secteurs exposés à la concurrence internationale »



Opinion BEY MEDIAS PRESSE & INTERNET SAS - 8, rue Bellini, 75116 Paris - www.lopinion.fr - Actionnaire : Nicolas SAS. Président, directeur de la publication : Nicolas Beytout. Vice-président, rédacteur en chef : Rémi Godou. Rédacteurs en chef adjoints : Olivier Baccanzat, Emmanuel Giletty, Raphaël Legrené et Cécile Desjardins. BEY MEDIAS PUBLICITES - Tél : 01 40 89 46 96. Directrice générale adjointe, commerce : Cécile Colomb. Publicité commerciale : Roxane Daigault, Jean Sylvain Labordet, Pierre-Louis Orens. Publicité financière : Nicolas Wattinne. SERVICE ABOONNEMENTS L'OPINION : 45 avenue du Général Leclerc, 69043 Charvillat Cedex - Tél : 01 55 56 70 73 du lundi au vendredi de 9h à 18h - Email : abonnnement@lopinion.fr. Formulaire d'abonnement pour 1 an - France métropolitaine : 399 €. IMPRESSION : Paris Offset Print (La Courneuve). Dépot légal mai 2013 - ISSN : 2266-9922 / CP/AP : 1128 C 30164. Papier produit à partir de fibres issues de forêts certifiées gérées durablement. Origine du papier : Norvège. Taux de fibres recyclées : 0%. Empreinte carbone : 0,022 kg / feuille de papier.

7H-9H EUROPE 1
 Dimitri Pavlenko
 Et retrouvez Emmanuel Dailly sur la chronique Voyage en